



Commission Administrative Paritaire de niveau A (CAP A) COMPTE RENDU 17 et 18 septembre 2025

Cette CAP s'est déroulée sous la présidence de l'adjoint à la sous-directrice SDAP-RH.

L'UNSA Défense était représentée par : N. ALBERTIN, H. MURIAS, E. BARRERE et H. BOUCHIBA

ORDRE DU JOUR

Cette CAP a tenu sa séance les 18 et 19 septembre 2025, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Déclarations Liminaires des OS ;
2. Examen d'un dossier de recours CREP;
3. Examen de 2 dossiers en conseil de discipline.

1) Déclaration liminaire :

- L'ensemble des OS siégeant à cette CAP avait préparé une déclaration liminaire commune insistant sur le fait que pour la défense des droits individuels des agents concernés par la CAP, les commissaires ont choisi de siéger malgré la journée d'action unie. Cette DL a également rappelé ce que nous refusons et ce que nous revendiquons. (retrouvez la DL sur le site unsa-defense.org)

2) Réponses de l'administration à la DL :

- Le Minarm verra dans les semaines/mois à venir
- Le Minarm a plutôt été bien servi par rapport aux autres ministères
- Les orientations qui seront fixées dans la fonction publique seront déterminantes.

3) Recours CREP :

1 recours portant sur un compte rendu d'entretien professionnel a été examiné.

Les échanges entre l'administration et les représentants du personnel ont permis d'aboutir à une position consensuelle sur la plupart des demandes de l'agent.

L'UNSA Défense insiste sur le fait que les employeurs doivent veiller à ce que les CREP soient cohérents dans leur ensemble.





4) Conseils de discipline :

Les deux conseils de discipline examinés portaient sur des demandes de sanction du 2^{ème} groupe.
L'un des deux dossiers a obtenu un avis unanime après négociation de la sanction initialement proposée par l'administration, en faveur de l'agent.
L'autre dossier, malgré un vif échange avec l'administration n'a pas recueilli un avis unanime.

Pour l'UNSA Défense, le constat est malheureusement toujours le même : un accompagnement des personnels en situation de handicap inexistant ou insuffisant, une médecine de prévention qui n'est pas suffisamment réactive en cas de situation difficile.

La prochaine CAP des catégories A aura lieu les 22 et 23 octobre 2025.

CONCLUSION :

Les commissaires de l'UNSA Défense ont à cœur de défendre tous les agents, quelle que soit la situation présentée.

N'hésitez pas à contacter vos délégués locaux qui demeurent vos interlocuteurs privilégiés et peuvent vous conseiller notamment pour vos comptes rendus d'entretien professionnel.

**Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CAP A
L'UNSA, numéro 1 sur cette CAP détient 3 sièges sur 8.**

